



# Prévention des accidents dans les entreprises formatrices

1  
novembre 2007

Chers formateurs,



Près d'un apprenti forestier-bûcheron sur deux a été victime d'un accident de travail en 2003. Ce triste bilan est le fruit d'une analyse de la SUVA menée sur la base de 433 accidents dans le secteur forestier. En conséquence, la CFFF (Commission fédérale pour la formation forestière) a décidé de lancer un projet « Promotion de la sécurité au travail dans les entreprises forestières formatrices », en collaboration avec la SUVA. Le feu vert pour la deuxième phase du projet a d'ores et déjà été accordé en mars 2007.

Les bases d'analyse permettant de mieux comprendre la fréquence des accidents chez les apprenants (nouvelle expression pour « apprentis ») sont livrées dans une enquête auprès de 281 formateurs. Le résultat fait apparaître divers champs d'action, dont les principaux sont présentés de façon détaillée ci-dessous.

Daniel Wenk, garde-forestier

## Cadre

La situation étudiée correspond à une relation triangulaire classique.

1. L'apprenant apporte son propre bagage (origine, relation à la nature, etc.).
2. L'entreprise a ses propres caractéristiques (structure, personnel, organisation).
3. Des exigences très élevées sont posées à la profession de forestier-bûcheron (haut degré d'autonomie, fortes charges corporelles, intempéries, etc.).

### Conseils

- Prenez suffisamment de temps pour opérer la sélection du futur apprenant. L'important est qu'il ou elle s'intègre bien dans l'équipe. Mieux vaut renoncer à engager un apprenant que d'en choisir un qui s'adapte mal ou qui n'a pas les aptitudes requises.
- L'opinion de tous les collaborateurs qui ont entouré le futur apprenti lors de son stage pré-professionnel est très instructive.
- Lors de la sélection, nous devons adapter nos critères au métier recherché. Les écoliers dont le bagage scolaire est réduit passent souvent à travers les mailles du filet ou ne sont même pas invités à se présenter. Nous passons, dans ce cas, à côté de très bons futurs apprenants ayant un sens pratique inné.

## Pression imposée par les impératifs de rentabilité

Les exigences imposées par la nécessité du rendement font partie des facteurs les plus cités par les participants aux cours de formation continue pour formateurs (nouvelle expression pour « maître d'apprentissage »). La pression au sein de l'entreprise est si forte qu'il ne reste guère de temps pour la formation. Le suivi de l'apprenant passe alors au rang des tâches accessoires.

Cette situation n'est certainement pas favorable à la formation et à la sécurité, ni pour l'apprenant, ni pour le formateur et l'entreprise en général.

### Conseil

- Précisez en début d'année combien de temps il vous faut pour la formation. Demandez au responsable de l'entreprise et à l'employeur de confirmer ce budget-temps. Puis, tenez le décompte de ces heures et inscrivez les périodes que vous consacrerez à la formation dans chaque programme hebdomadaire.

*« On ne peut pas se charger d'une responsabilité qui doit être portée par quelqu'un d'autre, mais on peut aider l'autre à l'assumer. »*  
Auteur inconnu

## Prise en compte de la sécurité

Les apprenants ne procèdent souvent à aucune évaluation du potentiel de risques liés à leur travail ou ils l'estiment trop sommairement. Cela peut être dû à l'insouciance, à un excès de zèle ou à un manque de compétences. Mais il arrive aussi que les apprenants copient les mauvaises habitudes de leurs collègues (erreurs de routine).

### Conseils

- Chaque collaborateur de l'entreprise a valeur d'exemple. N'oubliez pas que les apprenants vous observent. Adaptez votre comportement en conséquence. Rien ne sert de dire: « Faites comme je dis et non comme je fais ».
- Mettez l'apprenant dans des situations qui lui permettent d'estimer lui-même le potentiel de risques. Cette façon de faire sera plus efficace que de continuelles mises en garde contre les dangers. Il est naturellement hors de question de mettre sciemment l'apprenant dans des situations à hauts risques, susceptibles de provoquer un accident. Mais réfléchissez-y: dans quelles situations avez-vous personnellement appris le plus?

## Prendre ses responsabilités

Il est vrai que la Confédération, le canton, le conseil communal ou l'entreprise ont pour tâche de créer des conditions cadres favorables à la sécurité durant la formation. Ils remplissent cette mission en s'aidant de lois, de règlements et de déclarations d'intention. Il est donc aisé de reporter la responsabilité de situations problématiques sur ces instances collectives. Mais la décision d'agir, de façon responsable, repose finalement toujours sur chaque individu.

La mise en œuvre effective des diverses prescriptions existantes est donc en fin de compte l'affaire de chaque collaborateur. Il est important à cet effet que chacun connaisse et s'implique parfaitement dans son propre domaine de responsabilité, du conseiller municipal concerné à l'apprenant, en passant par le chef d'entreprise, le formateur et tous les autres partenaires et intervenants.

L'apprenant lui-même doit prendre conscience qu'il joue un rôle essentiel pour le bon déroulement des opérations au sein de son milieu professionnel. Il est juste de rappeler toute l'importance de l'initiative et de la responsabilité personnelle à nos apprenants.

### Conseil

- Lors de la prochaine réunion de votre équipe, inscrivez le thème « Prendre ses responsabilités dans l'entreprise » à l'ordre du jour et orientez les débats en relation avec le nombre important d'accidents touchant les apprenants. Invitez peut-être aussi l'autorité politique responsable. Demandez à vos collaborateurs et aux apprenants de raconter leur dernière prise de risques et invitez ces derniers à raconter comment ils ont maîtrisé cette situation.

---

## Autre document concernant la sécurité au travail

Lien internet : [http://www.suva.ch/fr/home/suvapro/branchenfachthemen/forst\\_holz/unfallgeschehen\\_2003.htm](http://www.suva.ch/fr/home/suvapro/branchenfachthemen/forst_holz/unfallgeschehen_2003.htm)



Photo: Mario Tabozzi

## Info en bref

### ECHO-DOC devient « Conseils pour formateurs »

Vous l'avez certainement remarqué: notre fiche pédagogique s'appelle maintenant « Conseils pour formateurs ». Ce nouveau titre permet de comprendre tout de suite de quoi il s'agit. Nous nous réjouissons de continuer à soutenir tous les formateurs dans leur tâche, qui est essentielle. Selon la nouvelle ordonnance sur la formation, ces derniers occupent en effet une position clé dans la formation des apprenants au sein de l'entreprise. Ils jouent à la fois le rôle des anciens maîtres d'apprentissage et celui de formateur sur le terrain.

### Préparatifs pour un nouveau journal de travail

CODOC va réviser le journal de travail – qui s'appellera alors « documentation d'apprentissage » – durant le premier semestre 2008. L'objectif est de créer un document attrayant et simple à utiliser. Le cadre de cette révision est donné par la nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle et la notice qui l'accompagne.

### Avez-vous besoin du « Rapport de formation forêt » ou d'autres documents importants?

Vous trouverez toutes les informations et documents importants relatifs à l'ordonnance sur la formation sur la page Internet de CODOC sous <http://www.codoc.ch/content/download-unterlagen.html>. Cette page est régulièrement complétée et mise à jour.

### Les « Conseils pour formateurs » vous plaisent?

Avez-vous des suggestions ou des critiques? Souhaitez-vous que nous abordions un thème qui vous tient à cœur? Nous sommes ouverts à vos remarques: notre adresse est indiquée dans l'impressum.

## Impressum

Conseils pour formateurs  
novembre 2007

Mode de parution  
2 fois par an

**CODOC**  
Coordination et documentation  
pour la formation forestière  
Case postale, 339 CH-3250 Lyss  
Téléphone 032 386 12 45  
Fax 032 386 12 46  
Courriel [info@codoc.ch](mailto:info@codoc.ch)  
Internet [www.codoc.ch](http://www.codoc.ch)

*« On ne peut voir que  
ce que l'on observe  
avec attention, et l'on  
ne peut porter son  
attention que sur des  
choses qui ont déjà  
une place dans la  
conscience. »*  
Alphonse Bertillon,  
(1853 - 1914),  
criminologue et  
anthropologue français

---

**Formation des apprentis?  
C'est investir dans l'avenir de notre branche!**

CODOC soutient les maîtres d'apprentissage, les formateurs et les enseignants des branches professionnelles par

- des informations
- des documents pédagogiques
- des cours
- un calendrier de cours
- des soutiens individuels

CODOC  
Coordination et documentation pour la formation forestière  
Hardernstr. 20  
Case postale 339  
3250 Lyss

Tél. 032 386 12 45  
Internet: [www.codoc.ch](http://www.codoc.ch)  
Courriel: [info@codoc.ch](mailto:info@codoc.ch)



Photo: Mario Tabozzi